



N° 174

Le 12 septembre 1993

LE MINISTRE BEATTY CONDAMNE L'ASSASSINAT DE M. IZMÉRY

Le ministre des Affaires extérieures, M. Perrin Beatty, condamne les violations des droits de la personne et la répression politique qui se poursuivent en Haïti, et plus particulièrement l'assassinat, le 11 septembre, de M. Antoine Izmary. Selon des témoins oculaires, le crime a été perpétré par un groupe organisé de civils armés.

«Ces actes sont contraires à l'esprit et à la lettre de l'accord de Governors Island conclu le 3 juillet, et ils soulignent, encore une fois, l'urgente nécessité de restaurer la démocratie en Haïti», a déclaré M. Beatty.

Le Canada considère que les autorités militaires haïtiennes sont responsables du rétablissement de l'ordre public et de la protection des droits humains fondamentaux du peuple haïtien.

Le Canada tient également les autorités militaires haïtiennes responsables de la sécurité du premier ministre Malval et des membres de son gouvernement, d'autant que des menaces de mort auraient été proférées à leur égard.

La communauté internationale est déterminée à ramener l'ordre constitutionnel en Haïti, avec le retour du président Aristide et l'établissement de la règle de droit.

- 30 -

Pour de plus amples informations, les représentants des médias sont priés de communiquer avec le :

Service des relations avec les médias
Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada
(613) 995-1874